

**Statistiques
2015**

**Les risques professionnels
Nord - Pas de Calais et Picardie**



Accidents du travail / Maladies professionnelles

Le webzine de la
santé au travail en
Nord-Picardie

ENTREPRENDRE
Ensemble



En région
Nos programmes
Dossiers thématiques
Ressources, publications



Comprendre, connaître, agir en prévention :
www.entreprendre-ensemble.info



SOMMAIRE

Quels chiffres-clés pour 2015 ?	
Quelles tendances d'évolution entre 2014 et 2015 ?	Page 4
Où se trouvent les risques professionnels en Hauts-de-France ?	
Le contexte économique	Page 6
Les accidents du travail	Page 8
Les maladies professionnelles	Page 13
Le coût des accidents du travail et maladies professionnelles	Page 17
Tableau récapitulatif des statistiques des risques professionnels	Page 19
Méthodologie	Page 20
Les risques professionnels : quelles missions à la Carsat ?	Page 23

Retrouvez au fil de la brochure des références aux actions entreprises par la Carsat Nord-Picardie, informations auxquelles vous pouvez accéder sur :

www.carsat-nordpicardie.fr et <http://.entreprendre-ensemble.info/>

CHIFFRES CLES

Quels chiffres-clés pour 2015 ?

- 1,5 millions de salariés travaillant dans 157 768 établissements
- 57 905 accidents du travail, dont 40 décès
- 5 422 maladies professionnelles, dont 41 décès
- 4,8 millions de journées de travail perdues
- 544 millions d'euros de frais
- pour 1 000 salariés → 37,5 accidents du travail et 3,5 maladies professionnelles

Quelles tendances d'évolution entre 2014 et 2015 ?

- Des accidents du travail aussi fréquents.
- Des durées d'arrêt qui s'allongent.
- Des incapacités permanentes aussi fréquentes.
- Des maladies professionnelles moins fréquentes.

Où se trouvent les risques professionnels en Hauts-de-France ?

Les risques d'accidents du travail sont plus importants :

- dans notre région qu'en France
- dans le département du Pas-de-Calais
- dans la construction, les transports et l'entreposage, l'hébergement et la restauration, la santé et l'action sociale
- chez les moins de 30 ans (mais les accidents sont plus graves chez les plus de 50 ans)
- dans les petites et moyennes entreprises

Les risques de maladies professionnelles sont plus élevés :

- dans notre région qu'en France
- dans la construction et l'industrie
- pour les pathologies de type troubles musculo-squelettiques



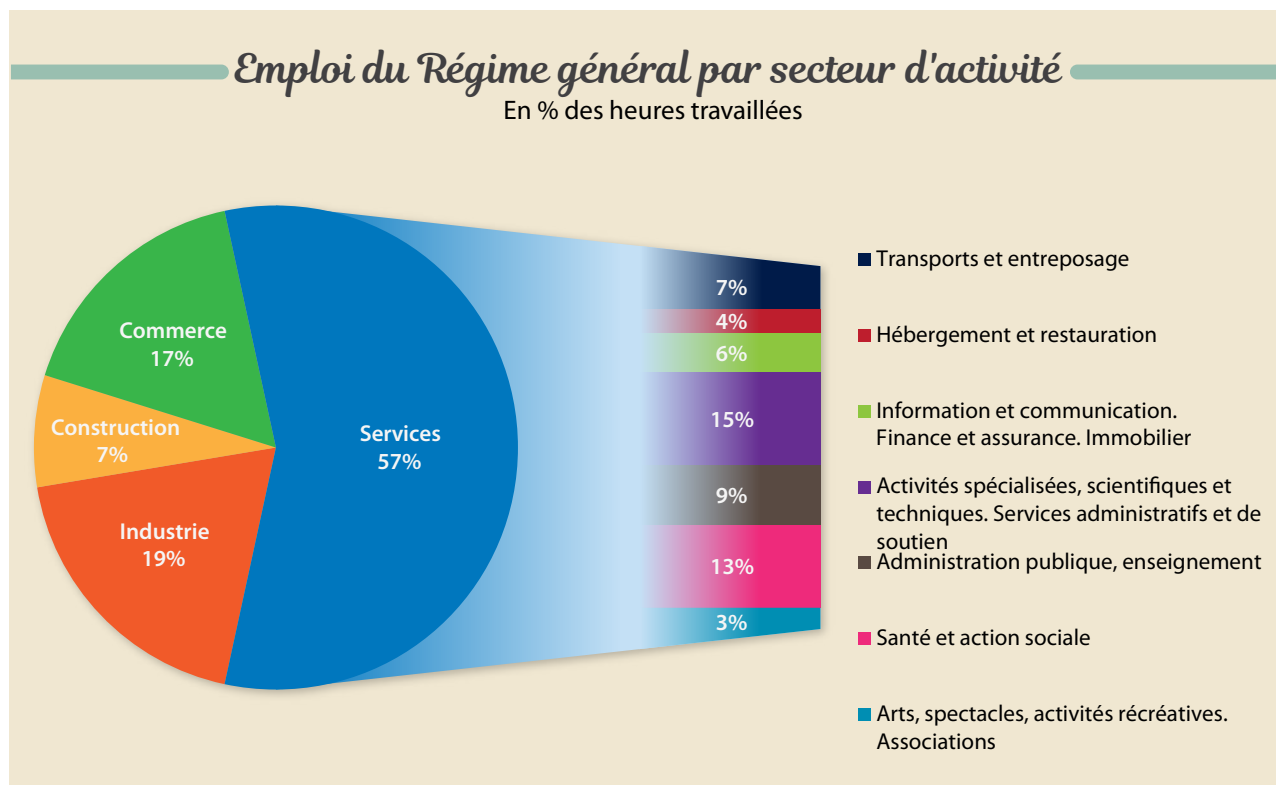
LE CONTEXTE ECONOMIQUE

1,5 millions de salariés du Régime général en 2015

Emploi du Régime général

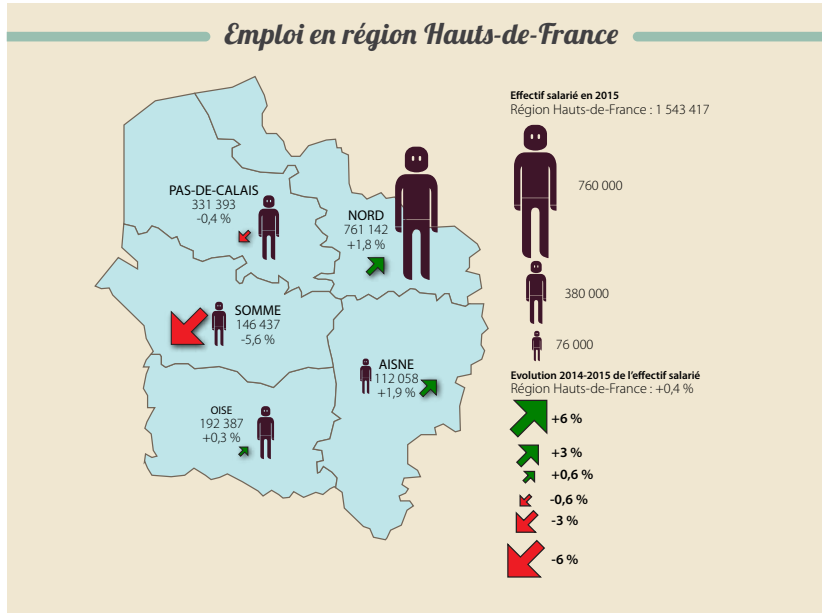
Les statistiques présentées dans cette plaquette concernent les emplois salariés du Régime général. Sont exclus les emplois du Régime agricole, du Régime Social des Indépendants et des régimes spéciaux, ainsi que ceux de la fonction publique à l'exception du personnel contractuel.

Une majorité d'emplois dans les services



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2015.

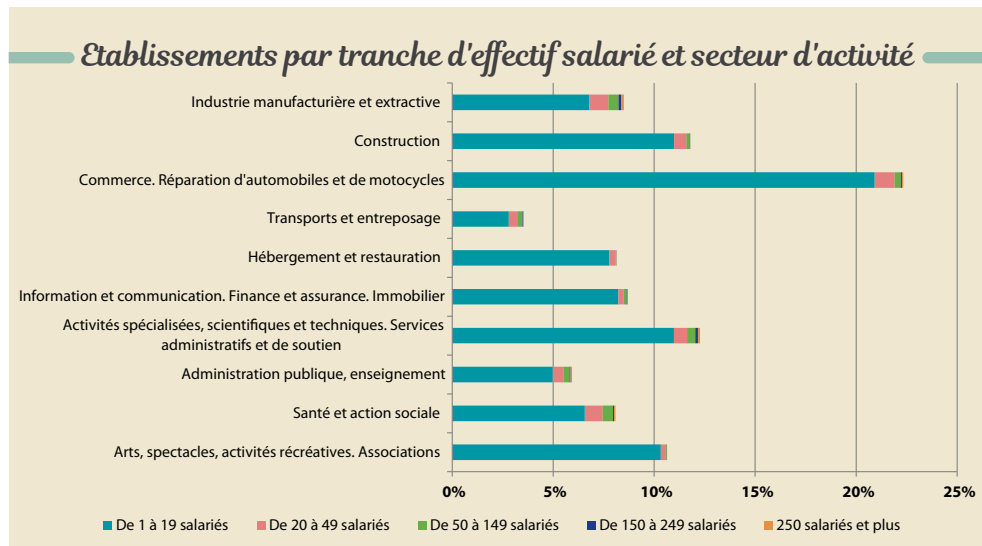
Emploi en région Hauts-de-France



Source : Carsat Nord-Picardie.

Des tendances d'évolution de l'emploi différentes entre les cinq départements

Etablissements par tranche d'effectif salarié et secteur d'activité



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2015.

Une majorité de petits établissements quel que soit le secteur d'activité

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

57 905 accidents du travail avec première indemnisation en 2015

Y sont inclus les 2 953 accidents du travail graves, c'est à dire ceux ayant engendré une incapacité permanente partielle de travail (parmi lesquels 40 décès)

Accident du travail

Est considéré comme tel, qu'elle qu'en soit la cause, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail à toute personne salariée ou travaillant à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprises.

Accidents du travail avec première indemnisation

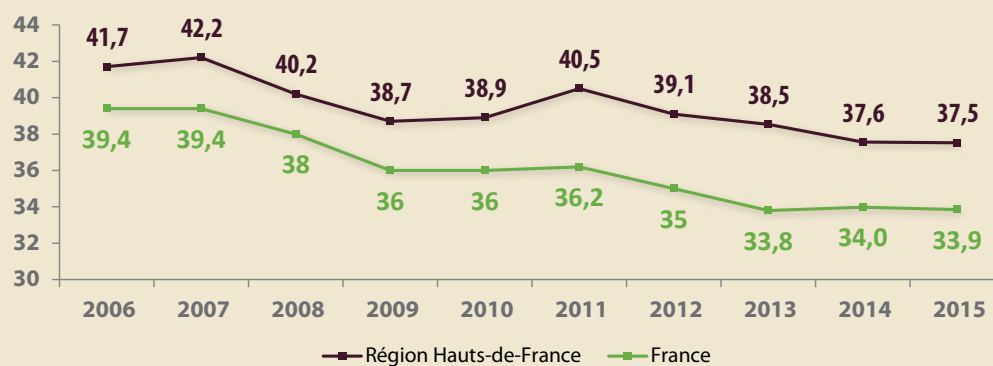
Sinistres avec un premier règlement de prestations en espèces, suite à un arrêt de travail d'au moins 24 heures, à une incapacité permanente ou à un décès. Sont inclus dans ceux-ci les accidents du travail graves ou mortels.

Accidents du travail graves ou avec incapacité permanente partielle (IPP)

Accidents ayant entraîné l'attribution d'une indemnité en capital ou d'une rente pour accident du travail. Sont inclus dans ceux-ci les accidents du travail mortels.

Evolution de l'indice de fréquence des accidents du travail

Nombre d'accidents du travail avec première indemnisation pour 1 000 salariés



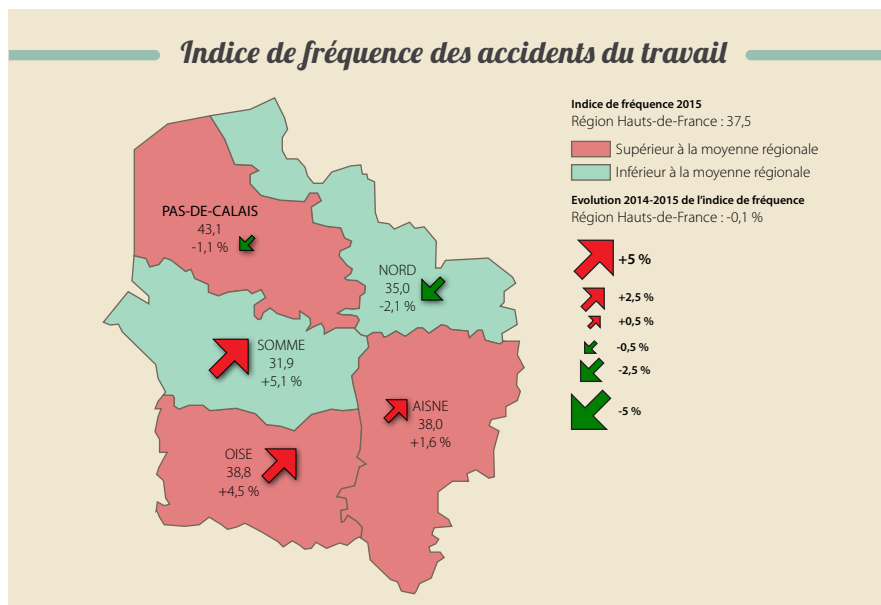
Un risque d'accidents du travail aussi élevé qu'un an avant

Source : Carsat Nord-Picardie.

Avez-vous déjà analysé vos accidents du travail ?
Rendez-vous sur le dossier « Analyse AT : que faire ? »
www.entreprendre-ensemble.info Onglet Dossiers



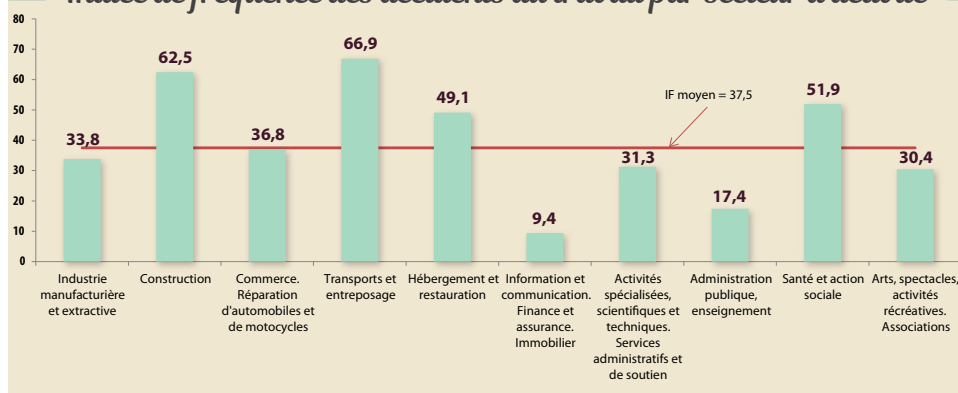
Indice de fréquence des accidents du travail



Trois départements sur cinq ont une fréquence d'accidents du travail plus élevée que la moyenne régionale

Source : Carsat Nord-Picardie.

Indice de fréquence des accidents du travail par secteur d'activité



Des accidents du travail plus fréquents dans la construction, dans les transports et l'entreposage, dans l'hébergement et la restauration, et dans la santé et l'action sociale

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2015.

Prévenir les risques professionnels dans l'aide à domicile :
rejoignez-nous sur le dossier « L'aide à domicile : prévenir ensemble »
www.entreprendre-ensemble.info Onglet Dossiers



Améliorer la qualité de vie sur les chantiers ?

Lisez notre dossier consacré à l'hygiène et la qualité de vie dans le BTP

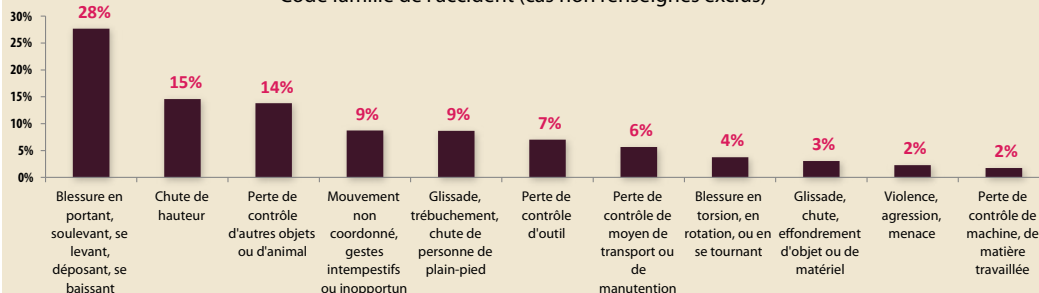
www.entreprendre-ensemble.info

Onglet Dossiers



Principales circonstances des accidents du travail

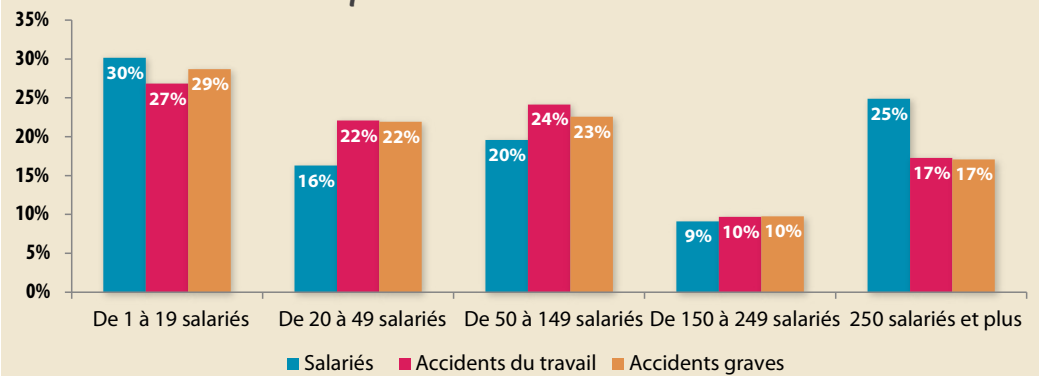
Code famille de l'accident (cas non renseignés exclus)



Des blessures plus nombreuses en portant, soulevant, se levant, déposant, se baissant

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2015.

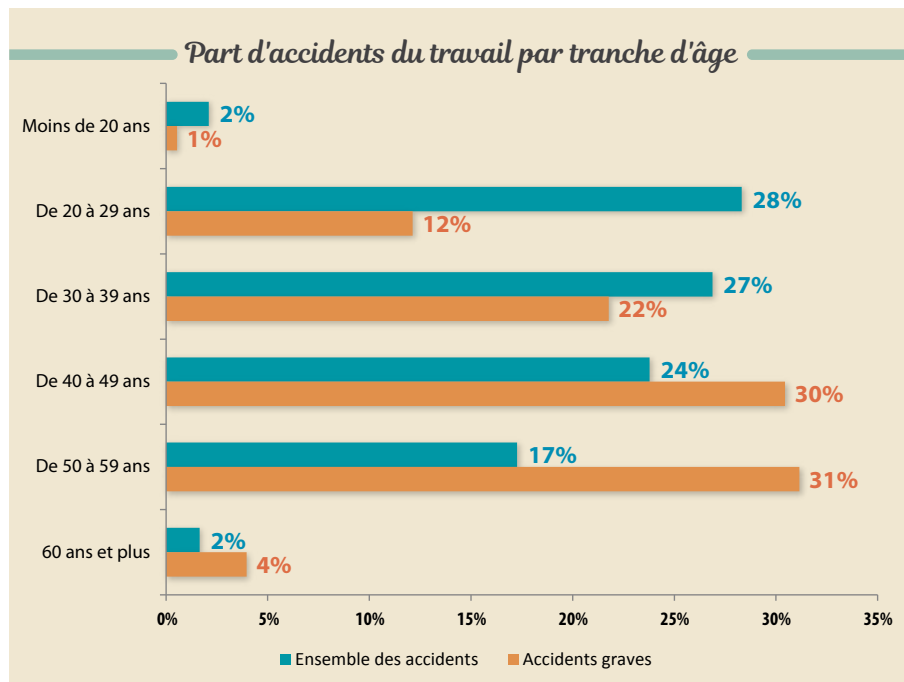
Effectif salarié, accidents du travail et accidents graves par taille d'établissement



Une sur-exposition aux accidents du travail dans les établissements de 20 à 149 salariés

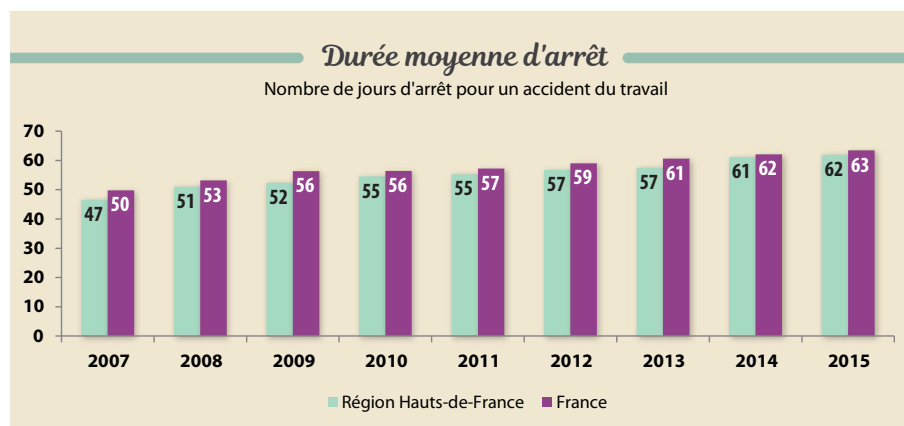
Source : Carsat Nord-Picardie, données 2015.

Des accidents du travail plus fréquents chez les moins de 30 ans mais plus souvent graves chez les plus de 50 ans



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2015.

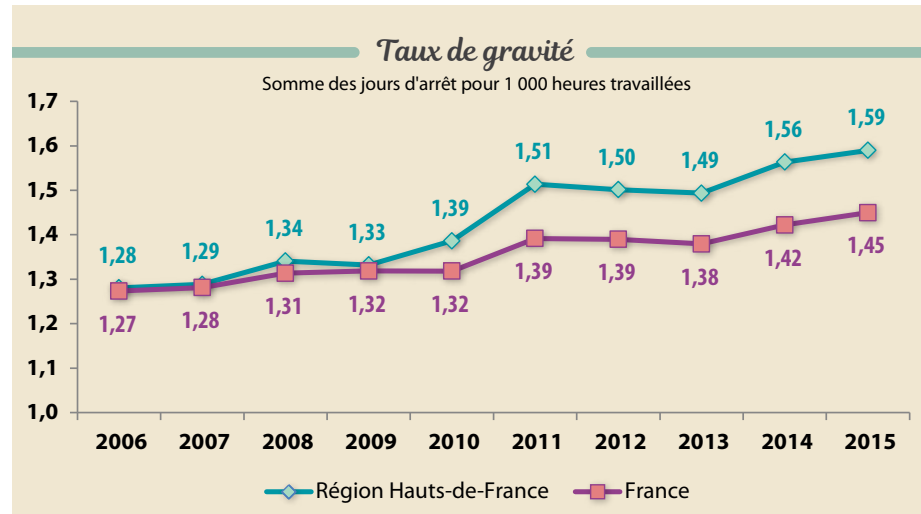
Un allongement de la durée des arrêts



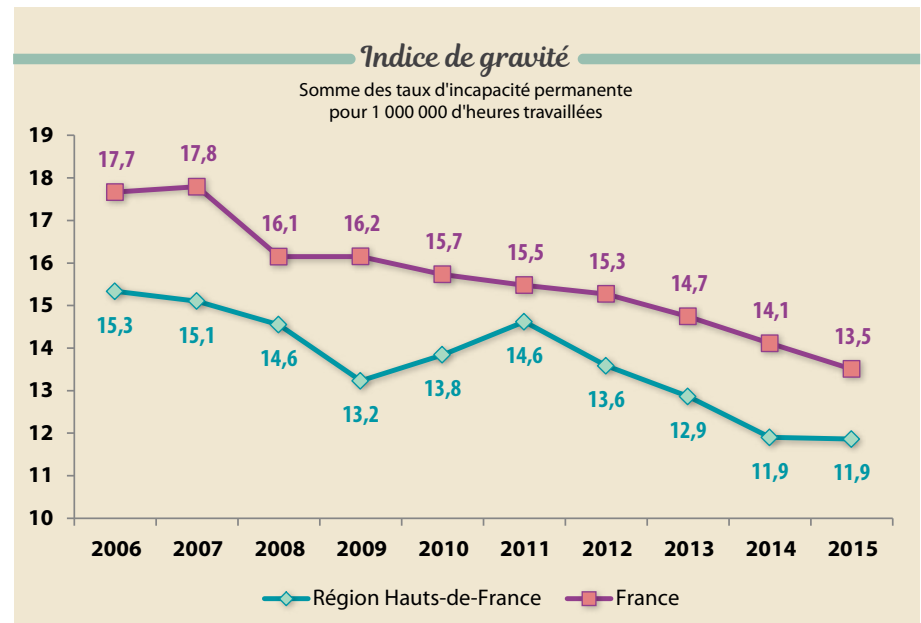
Source : Carsat Nord-Picardie.



Une hausse continue
du taux de gravité



Des incapacités
permanentes
qui demeurent moins
fréquentes qu'en France

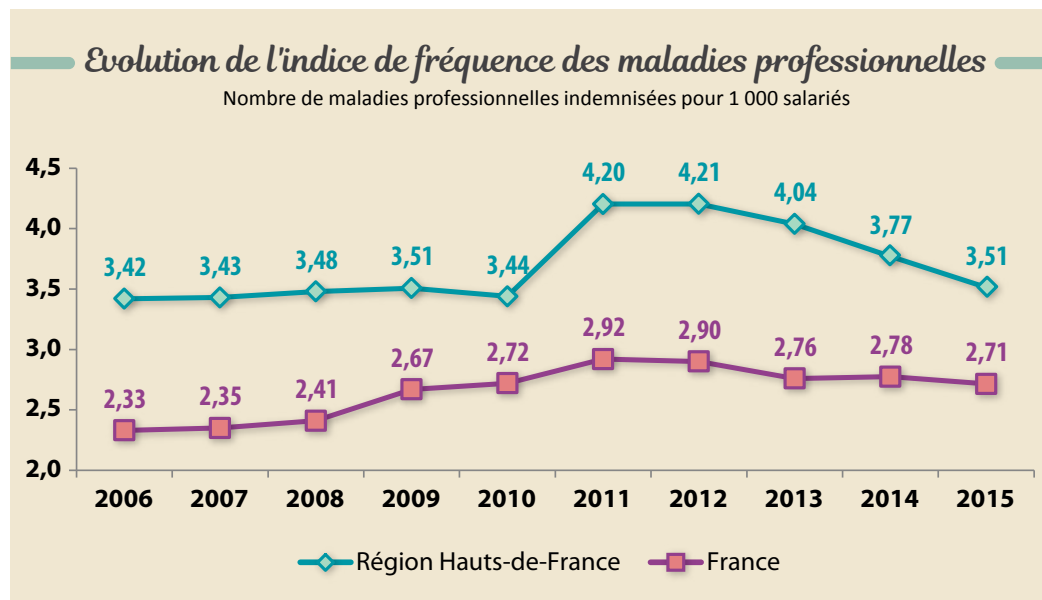


LES MALADIES PROFESSIONNELLES

5 422 maladies professionnelles avec première indemnisation en 2015

Y sont inclus les 3 058 maladies professionnelles graves, c'est-à-dire celles ayant engendré une incapacité permanente partielle de travail (parmi lesquelles 41 décès majoritairement attribués à l'amiante).

Des maladies professionnelles moins fréquentes qu'un an avant



Source : Carsat Nord-Picardie.

Maladie professionnelle

Une maladie est dite « d'origine professionnelle » si elle est la conséquence directe de l'exposition d'un travailleur à un risque physique, chimique, biologique ou résulte des conditions dans lesquelles il exerce son activité professionnelle. Pour être reconnue et donner lieu à réparation, celle-ci doit :

- figurer dans l'un des tableaux de maladies professionnelles (annexés au Code de la Sécurité sociale).
- être reconnue comme maladie professionnelle au terme d'une procédure de reconnaissance.

Des maladies professionnelles plus fréquentes dans l'industrie et la construction



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2015.

Note : sont exclus les sinistres au compte spécial, c'est-à-dire ceux non imputés à l'employeur. Ne pas connaître ce dernier empêche de déterminer de façon précise le secteur d'activité où a eu lieu l'exposition. C'est le cas lorsque l'employeur n'est pas connu ou lorsque l'exposition a eu lieu chez plusieurs employeurs. On y trouve par exemple de nombreuses maladies liées à l'amiante. Dans la moyenne « tous secteurs » sont incluses l'ensemble des maladies professionnelles, qu'elles aient ou non été imputées à l'employeur.

Pour substituer ou réduire l'exposition au risque cancérogène, mutagène, reprotoxique (CMR), rencontrez-nous sur le dossier « *CMR : substituons !* »

www.entreprendre-ensemble.info

Onglet Dossiers



Prévenir les risques professionnels dans l'agroalimentaire : Consultez notre dossier

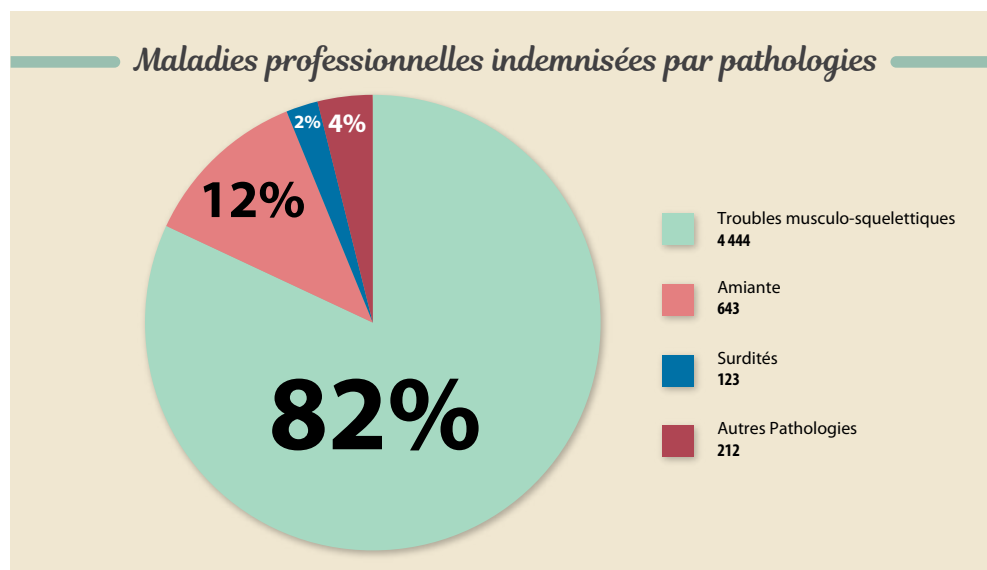
« *Filière halieutique, mareyage : de la continuité dans le mouvement...* »

www.entreprendre-ensemble.info

Onglet Dossiers



Des troubles musculo-squelettiques majoritaires parmi les maladies professionnelles



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2015.

Note : les troubles musculo-squelettiques correspondent aux tableaux de maladies professionnelles « 57 - Affections péri-articulaires », « 69 - Affections provoquées par les vibrations », « 79 - Lésions chroniques du ménisque », « 97 - Lombalgies dues aux vibrations », « 98 - Lombalgies dues aux manutentions ».
Les maladies de l'amiante correspondent aux tableaux « 30 - Affections liées aux poussières d'amiante » et « 30 bis Cancer broncho-pulmonaire lié à l'amiante ». Les surdités correspondent au tableau « 42 - Atteintes auditives ».

Pour œuvrer à la prévention des troubles musculo-squelettiques en entreprise, visitez nos dossiers « *TMS : on se bouge !* » et « *TMS : place à l'action !* »

ainsi que le site internet TMS Pros, programme national de prévention des TMS.

www.entreprendre-ensemble.info

Onglet Dossiers

& <https://tmspros.fr/TMSPROS/>



Pour gérer le risque amiante, consultez notre dossier « *Amiante : la maintenance au cœur du risque* »

www.entreprendre-ensemble.info

Onglet Dossiers



Pour limiter les atteintes auditives, retrouvez-nous dans le dossier « *Le bruit : connaître, supprimer, réduire !* »

www.entreprendre-ensemble.info

Onglet Dossiers



Des troubles psychosociaux reconnus dans le cadre du Comité Régional de Reconnaissance des Maladies Professionnelles (CRRMP)

Parmi les 74 maladies professionnelles hors tableau de 2015, on recense 41 cas de troubles psychosociaux parmi lesquels une majorité de troubles mentaux et du comportement (selon la classification internationale des maladies publiée par l'Organisation Mondiale de la Santé). Pour l'année 2013, le nombre de troubles psychosociaux reconnus dans le cadre du système complémentaire de reconnaissance des maladies professionnelles a atteint un chiffre significatif en région avec 24 cas. Les cas restaient rares les années précédentes.

Vous souhaitez évaluer et prévenir les RPS
en entreprise,
rendez-vous sur notre dossier « *Risques psychosociaux :
on passe à l'action* »

www.entreprendre-ensemble.info

Onglet Dossiers



En savoir plus sur les maladies reconnues par le
CRRMP ?
Lisez notre article « *Comité Régional de Reconnaissance
des Maladies Professionnelles :
mission et avis motivé* »

www.entreprendre-ensemble.info

Onglet Acteurs santé travail

> Rubrique Réparation



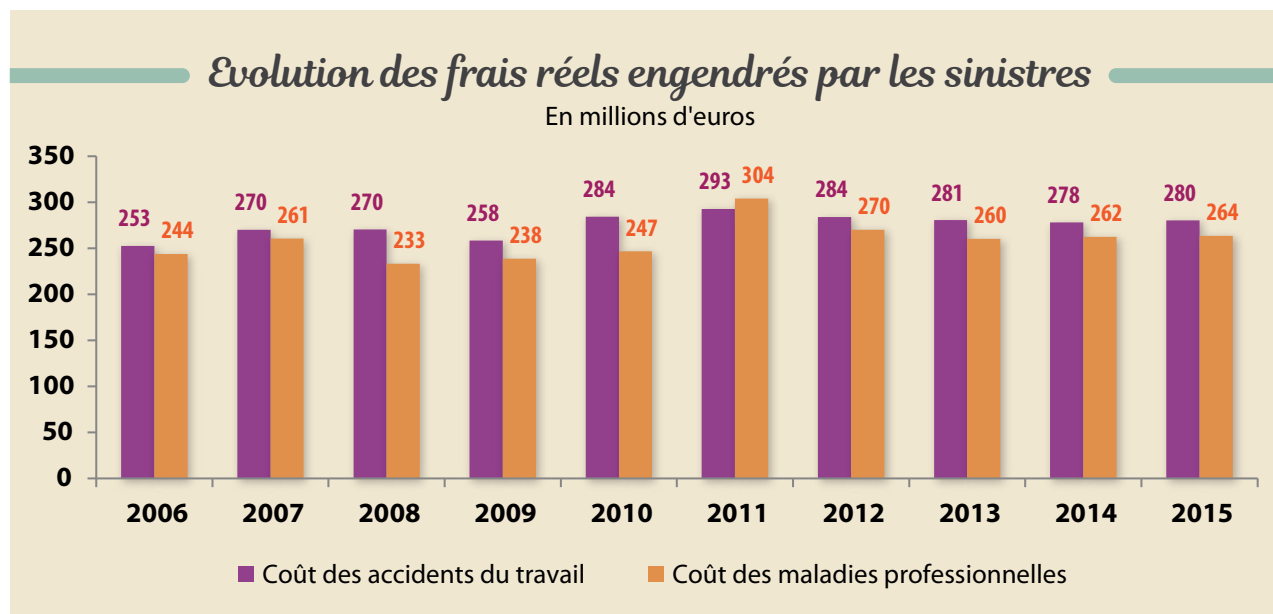
LE COÛT DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES

Le coût des accidents du travail et maladies professionnelles correspond au coût pour la Sécurité sociale comprenant :

- les frais pharmaceutiques, hospitaliers et médicaux.
- le versement d'indemnités journalières
- le montant des indemnités en capital et des incapacités permanentes.
- les rentes versées aux ayants droit en cas de décès de la victime.

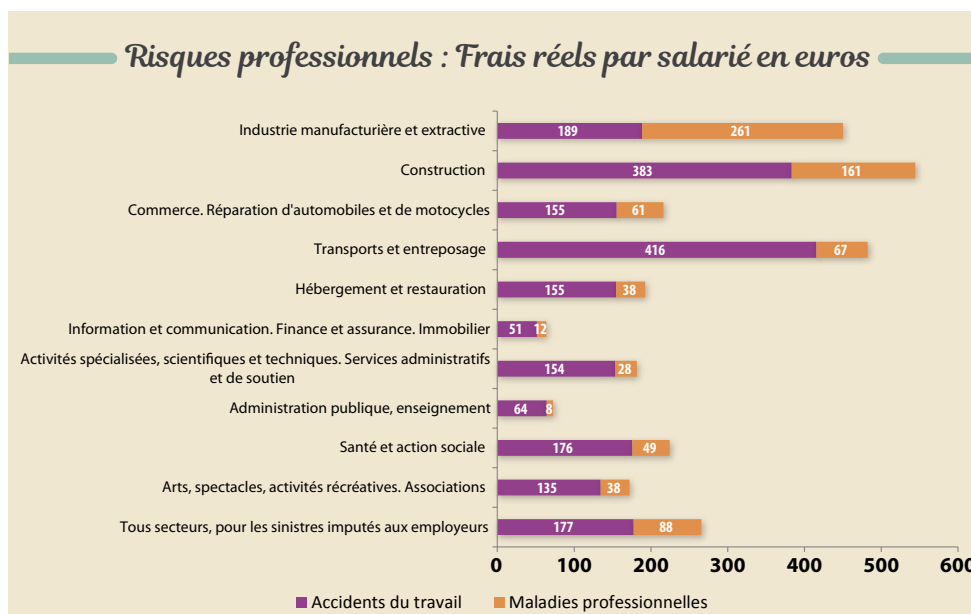
L'ensemble de ces coûts est repris pour le calcul des coûts moyens. Ces coûts moyens permettent la détermination des taux de cotisation AT/MP qui fixent le montant de la cotisation AT/MP redevable par l'entreprise.

Un coût du risque professionnel en faible hausse en 2015



Source : Carsat Nord-Picardie.

Des frais élevés dans la construction, les transports et l'entreposage pour les accidents du travail et dans l'industrie pour les maladies professionnelles



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2015.

Note : sont exclus les sinistres au compte spécial, c'est-à-dire ceux non imputés à l'employeur. Ne pas connaître ce dernier empêche de déterminer de façon précise le secteur d'activité où a eu lieu l'exposition. C'est le cas lorsque l'employeur n'est pas connu ou lorsque l'exposition a eu lieu chez plusieurs employeurs. On y trouve de nombreuses maladies liées à l'amiante, pathologies qui ont un coût important. Ainsi, le coût moyen par salarié s'élève à 182 euros pour les accidents du travail et 171 euros pour les maladies professionnelles, lorsqu'on considère l'ensemble des sinistres, qu'ils aient été imputés ou non à l'employeur.

Les aides financières simplifiées (AFS) : un accompagnement financier qui peut vous être utile.

www.carsat-nordpicardie.fr

Onglet Entreprises > Rubrique Risques Professionnels > Les aides financières > Les aides financières simplifiées

TABLEAU RECAPITULATIF DES STATISTIQUES DES RISQUES PROFESSIONNELS

	2013	2014	2015	Evolution 2014-2015	
	Effectifs salariés	1 525 224	1 537 011	1 543 417	+ 0,4 %
	Heures travaillées (en milliers)	2 255 970	2 257 766	2 256 535	- 0,1 %
Accidents du travail	Accidents du travail avec arrêt	58 645	57 729	57 905	+ 0,3 %
	Accidents du travail avec incapacité permanente	3 388	3 184	2 953	- 7,3 %
	Accidents du travail mortels	42	38	40	+5,3 %
	Journées perdues	3 369 160	3 529 676	3 587 699	+ 1,6 %
	Durée moyenne d'arrêt (en jours)	57,5	61,1	62,0	+ 1,3 %
	Indice de fréquence	38,5	37,6	37,5	- 0,1 %
	Taux de fréquence	26,0	25,6	25,7	+ 0,4 %
	Indice de gravité	12,9	11,9	11,9	- 0,3 %
	Taux de gravité	1,5	1,6	1,6	+ 1,7 %
	Maladies professionnelles	Maladies professionnelles indemnisées	6 203	5 796	5 422
Maladies avec incapacité permanente		3 899	3 510	3 058	- 12,9 %
Maladies professionnelles mortelles		60	47	41	- 12,8 %
Journées perdues		1 142 401	1 176 183	1 196 977	+ 1,8 %
Indice de fréquence		4,1	3,8	3,5	- 6,8 %
Accidents de trajet	Accidents de trajet avec arrêt	7 529	5 867	6 130	+ 4,5 %
	Accidents de trajet avec incapacité permanente	506	464	436	- 6,0 %
	Accidents de trajet mortels	23	20	29	+ 45,0 %
	Journées perdues	467 108	417 972	440 312	+ 5,3 %
	Durée moyenne d'arrêt (en jours)	62,0	71,2	71,8	+ 0,8 %
	Indice de fréquence	4,9	3,8	4,0	+ 4,0 %

Source : Carsat Nord-Picardie.

METHODOLOGIE

Sources des données

Les statistiques présentées concernent les salariés du Régime général de la circonscription de la Carsat Nord-Picardie, c'est-à-dire de la région Hauts-de-France. Elles sont élaborées par la Carsat Nord-Picardie à partir de données fournies par les Caisses Primaires d'Assurance Maladie et par les entreprises dans les Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS). Ces statistiques sont issues d'un traitement informatique intégré à la base de données SGE-TAPR (Système de Gestion des Employeurs pour la Tarification et la Prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles).

Les statistiques par secteur d'activité sont réalisées à partir de la nomenclature d'activités française selon le regroupement de sections suivant :

- **Industrie manufacturière et extractive** : B Industries extractives + C Industrie manufacturière + D Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné + E Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution.
- **Construction** : F Construction.
- **Commerce. Réparation d'automobiles et de motocycles** : G Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles.
- **Transports et entreposage** : H Transports et entreposage.
- **Hébergement et restauration** : I Hébergement et restauration.
- **Information et communication. Finance et assurance. Immobilier** : J Information et communication + K Activités financières et d'assurance + L Activités immobilières.
- **Activités spécialisées, scientifiques et techniques. Services administratifs et de soutien** : M Activités spécialisées, scientifiques et techniques + N Activités de services administratifs et de soutien.
- **Administration publique, enseignement** : O Administration publique + P Enseignement.
- **Santé et action sociale** : Q Santé humaine et action sociale.
- **Arts, spectacles, activités récréatives. Associations** : R Arts, spectacles et activités récréatives + S Autres activités de services + U Activités extra-territoriales.



Indicateurs

Indice de fréquence / taux de fréquence

L'évolution du nombre d'accidents du travail s'avère sensible aux variations de l'activité économique. Par exemple, en période de crise économique, alors que l'emploi se réduit, les accidents du travail vont avoir tendance à diminuer.

A l'inverse, lors d'une période de reprise économique, il n'est pas rare de constater une hausse des accidents du travail en parallèle des créations d'emploi.

Ainsi, afin de neutraliser l'effet des variations de l'activité économique sur la sinistralité accidents du travail, deux indicateurs de fréquence des accidents du travail sont calculés.

L'un d'eux est **l'indice de fréquence qui correspond au nombre d'accidents du travail avec première indemnisation pour 1 000 salariés.**

Le second indicateur est **le taux de fréquence qui correspond au nombre d'accidents du travail avec première indemnisation pour 1 000 000 d'heures travaillées.**

Cet indicateur apparaît plus précis, surtout pour une analyse sur le long terme, car il permet de neutraliser l'effet :

- du recours aux heures supplémentaires.
- des contrats à temps partiel et/ou des contrats courts, en développement et nombreux dans certains secteurs d'activité.

Un indice de fréquence est également calculé pour les maladies professionnelles et les accidents de trajet.



Durée moyenne d'arrêt / Taux de gravité / Indice de gravité

La gravité des accidents du travail peut être observée selon deux spectres : celui de la durée de l'arrêt de travail et celui de l'incapacité permanente.

Le premier critère, celui de l'arrêt de travail, concerne de ce fait l'ensemble des accidents du travail avec arrêt. Il peut être évalué selon deux indicateurs : **la durée moyenne d'un arrêt de travail consécutif à un accident du travail et le taux de gravité qui correspond au nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées.** Cet indicateur fluctue selon trois paramètres : le volume d'accidents du travail, la durée moyenne d'arrêt et l'activité économique.

Le deuxième critère, celui de l'incapacité permanente, concerne la fraction des accidents du travail qui ont engendré une incapacité permanente partielle de travail, soit environ 5 % des accidents. En plus du dénombrement de ce type d'accidents, il est possible d'évaluer la gravité en observant l'indice de gravité qui correspond au total des taux d'incapacité permanente pour 1 000 000 d'heures travaillées.

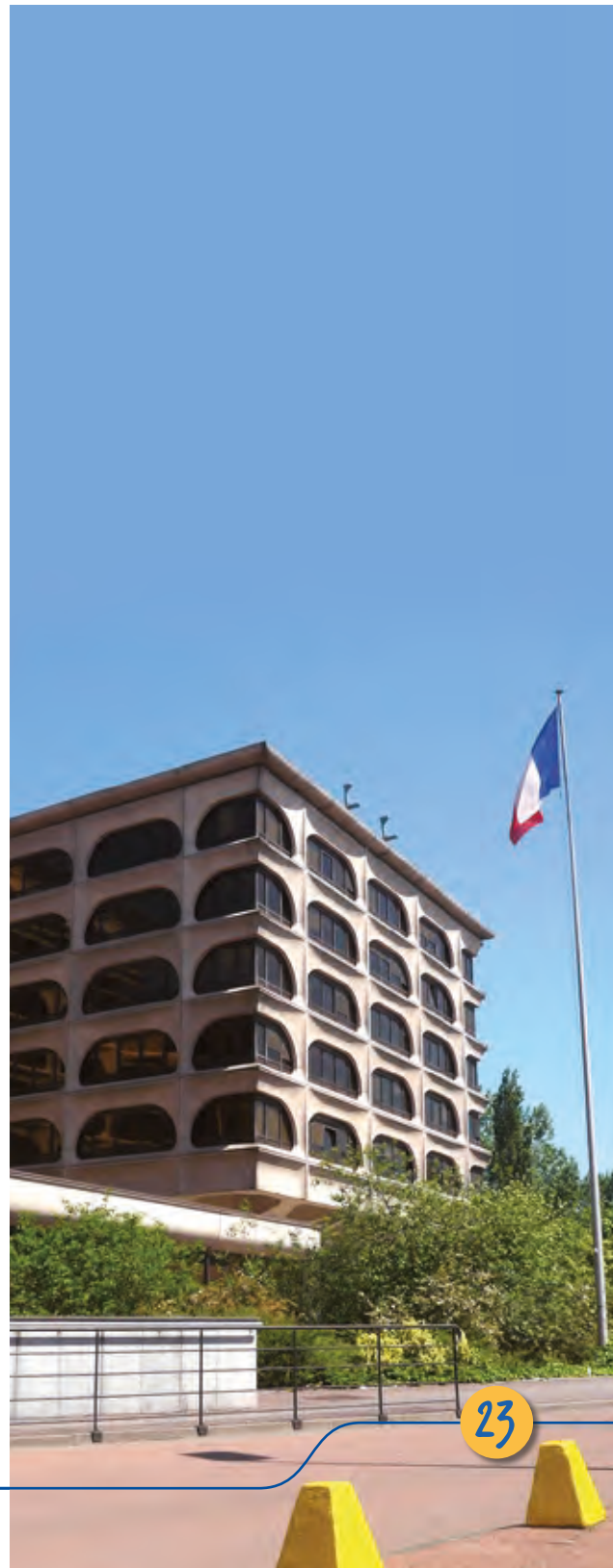


LES RISQUES PROFESSIONNELS : QUELLES MISSIONS À LA CARSAT

Parmi ses missions, la Carsat Nord-Picardie a celle de prévenir les risques professionnels et assurer la santé et la sécurité au travail des salariés du Régime général. Ses missions se déclinent selon trois métiers :

- **la réparation**, qui consiste à indemniser les victimes des dommages subis et à leur proposer des actions de réhabilitation fonctionnelle et de réinsertion professionnelle ;
- **la tarification**, qui consiste à calculer les taux de cotisation des entreprises en fonction des risques de leur activité ;
- **la prévention**, qui vise à réduire et maîtriser les risques pour préserver la santé et assurer la sécurité des salariés dans l'entreprise.

Ainsi, la Carsat prévient les risques professionnels en engageant les entreprises dans la prévention, par des interventions directes sur les lieux de travail, par des actions collectives auprès des branches professionnelles, par la conception de dispositifs d'évaluation et de prévention, par une offre de formation. Elle cible les risques majeurs et reste attentive à l'émergence de nouveaux risques. La production de statistiques sur les risques professionnels permet d'orienter les priorités d'action en matière de prévention.





11 allée Vauban - VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX
www.carsat-nordpicardie.fr